

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 11 ET 12 OCTOBRE 2021****Point 7 de l'ordre du jour****Détermination du Conseil communal sur le postulat de Mme Chantal Frossard,  
au nom du groupe PDC/PVL, demandant un annuaire référençant les producteurs  
et les magasins de produits locaux**

Lors de la séance du 25 mai 2020, le Conseil général a transmis le postulat de Mme Chantal Frossard cité en titre.

**1. Présentation du postulat au Conseil général**

*« On voit que ces dernières années, la population se préoccupe des problèmes dus aux changements climatiques. Elle est davantage soucieuse de sa consommation en s'intéressant à la provenance des aliments, à leur emballage, à leur production.*

*La tendance à se tourner vers une consommation de produits locaux est en progression. Et dans ce sens, plusieurs possibilités sont offertes à la population : les marchés à la ferme, les marchés hebdomadaires, les auto-cueillettes, les magasins de circuits courts, les paniers Bio, les commerces en ligne et les épiceries.*

*En Gruyère, il existe une offre riche et diversifiée de produits locaux et ces produits sont généralement de très belle qualité. Mais cette offre est souvent peu visible pour les habitants de la région.*

*Sur internet, quelques sites ont déjà établi des listes d'endroits proposant la vente des produits régionaux. Cependant, chaque site est relativement spécifique et aucun ne répertorie toute l'offre de la région.*

*Nous demandons au Conseil communal d'éditer un annuaire référençant les producteurs et les magasins de produits locaux. Cet annuaire permettrait d'informer la population sur les produits et les lieux de vente de la région. Dans cet annuaire se trouverait toute la production locale des produits de bouche, provenant des boucheries, épiceries spécialisées, primeurs, boulangeries et même des différentes fermes et maraîchers de la région.*

*Cet annuaire serait destiné à la population bulloise, aux nouveaux citoyens. Il pourrait être édité sur papier et/ou être disponible sur le site de la Ville de Bulle.*

*Le but de ce projet est d'aider la population bulloise à consommer les produits de la région mais aussi d'aider les producteurs à valoriser leur savoir-faire. »*

## **2. Détermination du Conseil communal**

Ville du Goût en 2005 et en attente de la 21<sup>ème</sup> édition du Salon Suisse des Goûts et Terroirs, on peut dire que Bulle noue un lien tout particulier avec les produits régionaux. D'ailleurs, notre ville a la grande chance de disposer sur son territoire d'un très grand nombre d'artisans locaux dans le secteur de l'alimentation.

Comme le disait Mme Chantal Frossard dans son intervention du 25 mai 2020, la crise sanitaire a permis à la population de réfléchir à sa consommation et aux avantages de la production locale. Le Conseil communal ne peut que souhaiter que cet état de fait puisse perdurer.

Cet élan concernant les circuits courts de distribution a immédiatement fait fleurir un nombre important d'initiatives privées pour tenir à jour des plateformes internet recensant des adresses de producteurs. Sans vouloir ici faire une liste exhaustive de projets privés, nous relevons l'existence des sites [www.solidaires-en-gruyere.ch](http://www.solidaires-en-gruyere.ch), [www.panierlocal.ch](http://www.panierlocal.ch), [www.laccent-gruyere.ch](http://www.laccent-gruyere.ch) ou encore [www.yodo.ch](http://www.yodo.ch). La consultation de ces sites permet de constater qu'ils jouent déjà le rôle d'annuaire de produits et services locaux régionaux tel que demandé dans le postulat.

Le Conseil communal ne souhaite pas, en l'état, concurrencer ces projets développés et imagine qu'il serait redondant de vouloir ajouter sur ce marché une plateforme similaire aux existantes. Par ailleurs, le Conseil communal considère qu'un tel annuaire n'aurait de sens que s'il était réalisé pour l'ensemble de la région. La proximité de la Ville de Bulle avec des producteurs locaux régionaux tend à démontrer que si une telle plateforme était nécessaire, elle le serait à une échelle supracommunale. Les plateformes privées ont du reste opté pour des zones géographiques élargies.

**Le Conseil communal vous prie de prendre acte de sa détermination sur ce postulat.**

### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Syndic**

**Le Secrétaire général**

**Jacques Morand**

**Raoul Girard**